



Compte-Réunion du 01 février 2019 à la Mairie de Chevrières Réunion Conseil municipal et Comité consultatif

Présents

Hervé Cosme, Maire de Chevrières,
Laure Brasseur, Adjointe au maire,
Noël Loire, Adjoint au Maire,
Philip Michel, Adjoint au maire,
Grégoire Langlois Meurinne, Conseiller municipal,
Bruno Boulet, Conseiller municipal,
Mohammed Cherfaoui, Président du Comité consultatif de Chevrières,
Isabelle Gurtler, membre du Comité consultatif, animatrice du groupe « Environnement Nature »,
Marie-Françoise Autran, membre du Comité consultatif, animatrice du groupe « Lien Social »,
Marc Parmentier, membre du Comité consultatif,
Patrice Deppen, invité ancien conseiller municipal.

Ordre du jour :

- 1- Présentation du projet « La nature en chemins »
- 2- Statut du groupe du travail
- 3- Plan d'actions
- 4- Questions diverses

1- Présentation du projet "la nature en chemins" :

Hervé Cosme, maire de la commune, ouvre la réunion par l'accueil de tous les participants.

Mohammed Cherfaoui, Président du Comité consultatif, présente ce projet sur lequel a travaillé tout au long de l'année 2018, le comité et le groupe de travail (pilote par Isabelle Gurtler).

L'objet de ce projet est de créer un parcours intergénérationnel, à la fois de découverte de la faune et de la flore, des milieux humides, un parcours de santé, et un parcours mémoriel mettant en valeur le patrimoine. Il s'agit de valoriser et d'étendre les chemins de randonnée déjà existants, traversant d'EST en OUEST notre village.

Ce parcours devrait être accessible à tous : petits, jeunes, seniors, PMR (handicapés ...) et devrait permettre de favoriser le lien social.

A chaque extrémité de ce parcours des lieux plus aménagés. A l'EST « Bout d'Amont », pourquoi pas la parcelle en friche de Monsieur Marc Pinel (à vérifier si possibilités), à l'ouest « Bout d'Aval » l'actuelle plaine de jeux appartenant à la mairie.

L'autre groupe de travail « lien social » du comité consultatif construit son projet autour du thème « le passé au présent ». Des actions sont en cours de réalisation avec la coordination d'une association Graines de Pays. Ces actions pourront rejoindre le projet « La nature en chemin » notamment avec la création du parcours mémoriel.

Le fondement de ces projets étant le développement durable qui s'appuie sur les trois piliers environnementaux, économique et social.

La suite à donner par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux présents sont intéressés par ce projet qu'ils soutiennent fortement et rappellent qu'une ébauche d'un projet assez proche, avait déjà été envisagée dans le passé (Il avait été pensé de paysager l'ancienne voie ferrée appartenant à TEREOS avec le financement de ce dernier).

Mohammed Cherfaoui fait remarquer que des membres du Comité consultatif insistent sur « le sentiment d'abandon » de l'Est du village au profit de l'Ouest. Il faut créer un lien EST-OUEST (continuum) et c'est l'objectif du parcours. Grégoire Langlois Meurinne propose donc que l'on s'attache à développer dès le départ la partie EST du projet.

Pour ce faire l'aide de professionnels et de spécialistes est nécessaire.

- La mairie et le Comité consultatif ont demandé au Conseil d'architecte, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise (CAUE) moyennant une participation financière de 1K€, de donner un avis sur ce projet et faire des propositions.
- De même il serait très intéressant de rencontrer Sébastien Deschamps, directeur du Syndicat mixte Oise Aronde (SMOA), qui est très compétent en matière de gestion des eaux et désireux de sensibiliser les usagers sur ces questions. Cette année 2019 des ateliers sont proposés aux élèves de CM2 de l'école publique pour sensibiliser les enfants sur la problématique de l'eau.

D'autres remarques :

- Il faut également tenir compte du plan de gestion des chemins communaux qui vient d'être établi par l'association des Chemins du Nord, Pas de Calais, Picardie avec l'appui de Noël Loire.
- Examiner comment disposer de terrains susceptibles d'être aménagés n'appartenant pas à la commune comme à l'EST, la parcelle de Monsieur Marc Pinel (à étudier) ou encore celle où sont installés le Jardins du Pré Lucien. La Mairie est prête à se positionner sur la conduite à tenir si le projet le nécessite.
- Il faut penser aux promeneurs sur ces chemins mais aussi concilier les besoins de circuler des agriculteurs, ne pas perturber la faune et la flore, cohabiter avec les chasseurs, éviter l'installation des gens du voyage.
- Il faut également penser à la sécurité de lieux aménagés par la commune comme par exemple une mare (exemple : faire une analyse des risques pour proposer les dispositions à mettre en place).

Poursuite du projet

En parallèle au démarrage de l'action sur la plaine des jeux, il est décidé de privilégier la valorisation du chemin à l'EST du village en créant à la convergence des canaux existants, une mare pédagogique. Noël Loire informe le « GTM » qu'autrefois le chanvre était cultivé dans ces canaux appelés fossés à rouir (1*) et qu'ils étaient briqués (Au XVIIIème siècle d'après le Chanoine Morel).

Ce ne serait que le début d'un projet plus vaste dont il faut établir le cahier des charges. Mohammed Cherfaoui s'en charge. S'il est validé par le Conseil municipal ce projet (en différentes phases) irait au-delà du mandat de l'actuelle équipe municipale. Il est nécessaire également que, dès cette année, la municipalité provisionne de manière forfaitaire un budget à évaluer pour le début des aménagements (plantations, signalétique, sécurisation...). Le Comité consultatif a indiqué avoir des pistes de propositions de financements complémentaires qui pourront être demandées.

2- Statut du groupe de travail

Le Groupe de Travail Mixte (GTM) est composé d'élus intéressés, de membres du Comité consultatif partie prenante, d'habitants concernés (comme Patrice Deppen), des techniciens ou d'experts spécialisés (cités plus haut...). L'ensemble du groupe de travail mixte s'engage à unir leurs efforts pour la réussite du projet.

Ce serait l'amorce d'une commission municipale ouverte comme il en existe déjà dans certaines communes (l'article L2121 du Code général des collectivités prévoit la possibilité pour les conseils municipaux la possible création de telles commissions).

Le cahier des charges élaboré par le Comité sera transmis par mail au plus vite et chacun pourra travailler cette ébauche.

3- Plan d'actions :

- 1. Réaliser compte-rendu (MFA)**
- 2. Préparer visite sur site MP (09/02/19)**
- 3. Préparer budget prévisionnel MC/IG (20/02/19)**
- 4. Définir les travaux de démarrage : EST et OUEST (Plaine des jeux) GTM (15/02/19)**
- 5. Ecrire un cahier des charges (en adaptant les propositions du CAUE) MC/IG (15/02/19)**
- 6. Communiquer sur le projet lors de plantation u 23 mars HC/MC**

4-Questions diverses : Calendrier :

- **1^{er} Rendez-vous le 9 février pour le groupe de travail 10h** Carrefour rue Antoine Bullot rue de la République pour, sur place, visualiser les lieux où se situerait le départ du cheminement et le premier aménagement.
- **2^{ème} réunion du groupe de travail Vendredi 15 février 18h** Salle du Conseil
- **3^{ème} réunion plénière le mardi 5 mars à 18h** (initialement prévue le 1^{er} mars) Salle du Conseil
- Samedi 23 mars plantation d'arbres à l'entrée du cimetière à 10h30 pour poursuivre le projet « Un arbre pour le Climat ».

La séance est levée à 20h.

1* Le **rouissage** est la macération que l'on fait subir aux plantes textiles telles que le lin, le chanvre, etc., pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse avec la tige¹. On fait rouir le chanvre ou le lin dans un rouitoir ou rouissoir. Le terme rouir vient du francique *rotjan*, qui signifie pourrir.

Le **rouissage** se pratique par immersion plus ou moins prolongée : rouissage à l'eau, ou par exposition à la chaleur et à l'humidité au sol des andains de tige : rouissage à terre. En France le rouissage à terre a pris le pas sur le rouissage à l'eau².

Approbateurs :

Le Maire de la Commune
Hervé Cosme

Le Président du Comité consultatif
Mohammed Cherfaoui

